





N° 1 210 I Mai 2024

Ce document a pour objet de transmettre les informations juridiques intéressant les organismes de formation aux métiers du BTP.

La direction des Affaires juridiques et de la Vie institutionnelle (DAJVI) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

## APPRENTISSAGE ET HANDICAP : PUBLICATION D'UN GUIDE À DESTINATION DES APPRENTIS, DES CFA ET DES EMPLOYEURS

Guide apprentissage et handicap à destination des apprentis, des centres de formation d'apprentis et des employeurs, édition 2024

Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités a publié sur son site internet, <u>un Guide apprentissage et handicap</u>, avec l'appui de l'Agefiph et du FIPHFP. Destiné aux apprentis, aux CFA et aux employeurs privés ou publics, ce guide vise à informer et à sensibiliser sur l'opportunité que représente l'apprentissage aménagé.

L'apprentissage constitue un levier privilégié pour l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en garantissant une formation certifiante, une rémunération et une insertion professionnelle rapide et durable. Afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, le contrat d'apprentissage peut être aménagé.

En 2023, les apprentis en situation de handicap représentaient seulement 2 % des contrats d'apprentissage initiés.

Afin de sensibiliser chaque partie prenante au contrat d'apprentissage, ce guide se compose de cinq parties thématiques, destinées à chacun des acteurs concernées :

- Mieux comprendre le contrat d'apprentissage aménagé;
- Vous êtes un futur apprenti ou un apprenti, en situation de handicap;

Contact: Laure Desnoyers, DAJVI

laure.desnovers@ccca-btp.fr

- Vous êtes employeur;
- Vous êtes CFA;
- Les partenaires.